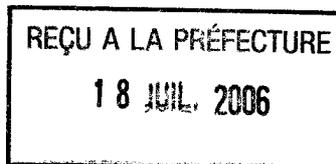


Service instructeur  
Actions Educatives  
et Jeunesse

N° 8<sup>e</sup>/50-06

Service consulté



**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES:  
Collège Jacques PREVERT à WINTZENHEIM**

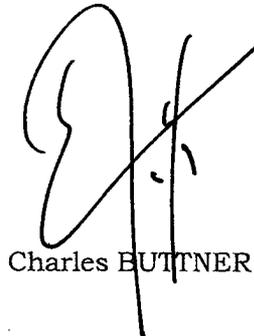
Résumé : *Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Jacques PREVERT à WINTZENHEIM.*

Le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement prévoit que sur rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège Jacques PREVERT à WINTZENHEIM, par une délibération du 1<sup>er</sup> juin 2006, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service. La situation ancienne des logements figure en annexe I du rapport, la situation nouvelle figure en annexe II.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**ANNEXE I**  
**SITUATION ANCIENNE**

**LOGEMENTS CONCEDES PAR**  
**NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**  
**AU COLLEGE Jacques PREVERT à WINTZENHEIM**

	Situation des appartements (bâtiment, étage, côté...)	Nombre de pièces	Surface	EMPLOIS
1)	2 <sup>ème</sup> étage droite 13 rue de la Vallée	5	111m <sup>2</sup>	Gestionnaire
2)	1 <sup>er</sup> étage gauche 13 rue de la Vallée	4	96m <sup>2</sup>	Sans affectation
3)	1 <sup>er</sup> étage droite 13 rue de la Vallée	4	96m <sup>2</sup>	Directeur de la SEGPA
4)	Rez de chaussée 13 rue de la Vallée	4	96m <sup>2</sup>	Agent ouvrier ou de service
5)	2 <sup>ème</sup> étage gauche 13 rue de la Vallée	3	82m <sup>2</sup>	Agent ouvrier ou de service
6)	Rez de chaussée 13 rue de la Vallée	Studio	20m <sup>2</sup>	Sans affectation
7)	Rez de chaussée 15 rue de la Vallée	3	74m <sup>2</sup>	Sans affectation

**ANNEXE II**  
**SITUATION NOUVELLE**

**LOGEMENTS CONCEDES PAR**  
**NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**  
**AU COLLEGE Jacques PREVERT à WINTZENHEIM**

- ☒ Nombre d'agents de direction, de gestion ou d'éducation pouvant être logés par nécessité absolue de service en fonction du classement pondéré de l'établissement (1103 points à la rentrée scolaire 2005/2006) : 4
- ☒ Nombre d'agents soignants, ouvriers ou de service devant être logés par nécessité absolue de service : 2

	Situation des appartements (bâtiment, étage, côté...)	Nombre de pièces	Surface	EMPLOIS	Date du conseil d'administration
1)	2 <sup>ème</sup> étage droite 13 rue de la Vallée	5	111m <sup>2</sup>	Principal	1/06/2006
2)	1 <sup>er</sup> étage gauche 13 rue de la Vallée	4	96m <sup>2</sup>	Principal Adjoint	1/06/2006
3)	1 <sup>er</sup> étage droite 13 rue de la Vallée	4	96m <sup>2</sup>	Gestionnaire	1/06/2006
4)	Rez de chaussée 13 rue de la Vallée	4	96m <sup>2</sup>	Agent ouvrier ou de service	1/06/2006
5°	2 <sup>ème</sup> étage gauche 13 rue de la Vallée	3	82m <sup>2</sup>	Agent ouvrier ou de service	1/06/2006
6)	Rez de chaussée 13 rue de la Vallée	Studio	20m <sup>2</sup>	Sans affectation	
7)	Rez de chaussée 15 rue de la Vallée	3	74m <sup>2</sup>	Sans affectation	